

À l'attention de : Mme Louise Pelletier  
Tour de la Bourse  
800 Square Victoria, bureau 255  
Montréal, Qc

Bonjour à vous.

Je vous écris en rapport avec les compteurs intelligents d'Hydro-Québec, sur les sujets des cas d'abus et de harcèlement de la part d'Hydro-Québec et de Cap Gémini Québec. Dossiers (R 3663-2013) ainsi que (R 3854-2013) sur le sujet des frais de retrait que je considère injustes et abusifs.

Au printemps 2013, j'avais déjà informé à Hydro-Québec que je ne voulais pas des nouveaux compteurs à venir. Nous en avons trois regroupés en ce moment pour desservir l'immeuble à logement que nous occupons.

Depuis juillet 2013, j'ai reçu tellement de téléphones au sujet des compteurs que j'ai décidé d'en sauvegarder quelques un avec les dates et les heures d'appels reçus. Voici : le 24-07-13\_6h05 pm, le 26-07-13\_5h36 pm, le 26-07-13\_7h26 pm, le 28-07-13\_7h31 pm, ... Et ce dernier, le 10-08-13\_10h34 am, que j'ai reçus d'Hydro-Québec, APRÈS que Cap Gimini aient posé, contre ma volonté, ce nouveau compteur en date du 5 août 2013. Tous ces appels de Cap Gemini sont seulement pour vous donnez un exemple de la fréquence des appels reçus.

Entre temps, j'ai écrit à Hydro-Québec une lettre enregistrée et mallée le 19 juin 2013, à M. Daniel Richard. Aucune réponse reçue. Ainsi qu'une lettre envoyée, le 20 juin 2013, à Santé Canada au bureau de la radio distribution. Incluant une c.c. de la lettre envoyé à HQ, du 19 juin 2013. Et également, une lettre envoyée, le 21 juin 2013, aux Députés Provincial, Sana Hassainia et Amir Khadir, ainsi qu'à Mme Martine Ouellet.

Le 29 juillet 2013, après un autre téléphone venant de Cap Gimini Québec, au cours duquel je reconfirme que je refuse catégoriquement un nouveau compteur ; malgré ma pancarte bien visible, mes lettres et mes voisins qui se sont interposés. Cap Gimini change le compteur en question

lors de mon absence, le 5 août 2013, en affirmant que de toute façon ils ont le mandat de le poser et que je n'ai pas le choix.

Qu'est-ce cela si ce n'est pas du harcèlement et un non respect de mes droits ? Ils n'ont tenu compte de rien et je me suis sentie non respectée alors qu'ils savaient très bien que j'avais fait les démarches écrites pour le refuser. Message téléphonique à l'appui.

Par la suite, après avoir reçu une réponse inadéquate de Santé Canada, j'ai écrit à nouveau, le 6 août 2013, en demandant réponses à mes questions. J'ai également écrit, le 6 et 7 août, à Santé Canada, Régie de l'énergie, Société Royale du Canada, Vérificateur général du Canada, Vérificateur général du Québec, Hydro-Québec et Mme Martine Ouellet. Depuis aucun correctif ou amélioration n'a été apporté à cette situation.

Dernière réponse reçue de Santé Canada, le 30 septembre 2013, on me suggère de poser mes questions à Hydro-Québec et à Industrie Canada. J'AI VRAIMENT L'IMPRESSION DE TOURNER EN ROND !!!!!

Je suis déçue et je me sens non supportée dans cette démarche du respect de mes droits et de ma santé.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments sincères, en espérant que la justice prévaudra.

Bien à vous, José Anne Des Roches.



772 rue Benjamin-Loiseau, app : 3  
Boucherville, Qc  
J4B 3T2

Le 5 septembre 2013

Josée-Anne Desroches  
3 - 772 rue Benjamin-Loiseau  
Boucherville, QC  
J4B 3T2

Numéro de client :

**Objet : Avis de non-consentement à l'installation d'un compteur « intelligent »**

Madame, Monsieur,

Nous avons reçu l'avis de non-consentement à l'installation d'un compteur « intelligent » que vous nous avez fait parvenir.

La Régie de l'énergie vous autorise à faire une demande à Hydro-Québec afin de vous prévaloir de l'option de retrait. Cette option consiste en l'installation d'un compteur non communicant qui exige une relève manuelle (des frais initiaux d'installation et des frais de relève sont facturés).

Si vous avez déjà reçu notre lettre vous informant du remplacement de notre compteur, vous devez communiquer avec nous au numéro de téléphone indiqué dans celle-ci pour demander l'installation d'un compteur non communicant\*. À défaut d'un appel de votre part, nous comprendrons que vous choisissez le compteur de nouvelle génération.

Veillez noter que vous ne recevrez notre lettre qu'au moment où le remplacement du compteur sera planifié. Ce n'est qu'à la réception de cette lettre que vous pourrez faire la demande pour l'installation d'un compteur non communicant.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les services à la clientèle

\* Seul le responsable du compte d'électricité à votre adresse doit en faire la demande.

De José Anne DesRoch  
772 Benjamin Loiseau  
Boucherville  
34B 372

Daniel Richard  
75 Blvd René  
Mittlebach  
H 372 1244

FOR DELIVERY  
CONFIRMATION  
CONFIRMATION  
DE LA LIVRAISON

de l'hydro-Québec  
RW 788 957 875 CA  
numero de référence de la lettre

M. Daniel Richard, Président Hydro-Québec Distribution,  
75, Boul. René Lévesque ouest  
Montréal, QC  
H2Z 1A4

Troisième avis de non consentement à l'installation d'un compteur de nouvelle génération ("intelligent") et à toute entrée non autorisée sur ma (notre) propriété pour toute fin autre que la relève de ma (notre) consommation d'électricité (sans préjudice).

M. Richard,

Nous avons pris connaissance de votre troisième lettre nous réitérant que nous devrions soit accepter le compteur de nouvelle génération ou soit consentir à payer des frais d'installation et de relève pour un nouveau compteur "non communicant". Cette lettre fait suite à notre deuxième avis de non consentement stipulant notre refus d'avoir un compteur de nouvelle génération et ou de payer des frais d'installation et de relève pour un nouveau compteur "non communicant".

Encore une fois, votre lettre fait fi de notre volonté exprimée clairement à plus d'une reprise. Nous considérons que l'installation d'un compteur de nouvelle génération, émetteur-récepteur de radiofréquences, ayant un impact sur la santé, sécurité et vie privée devrait nécessiter l'autorisation du client.

Nous maintenons notre décision de refuser les deux seules options proposées dans votre troisième lettre. Nous demandons à ce que cette décision soit respectée, à ne plus être assailli(s) de lettres, d'appels téléphoniques, de visites à répétition. Nous demandons la reconnaissance de nos droits dont celui de la jouissance paisible de notre domicile qui s'avère actuellement bafoué.

Nous remerciant à l'avance de tenir finalement compte de notre décision et d'indiquer dans notre dossier (# \_\_\_\_\_) notre refus catégorique quant aux deux seules options décrites dans votre troisième lettre.

Signé à José A. DesRoch le 18 Août 2013  
Boucherville

13 Aout 2013

Client :

à Hydro Québec  
Sujet : Compteurs intelligents

Benjamin Vaar

Vous avez déjà reçu de ma part, une lettre  
enregistrée confirmant que je refusais le  
nouveau compteur intelligent au 772  
Benjamin Farsseau #3 à Boucherville  
lettre nallée le 21 Juin 2013 #RW 788 954  
445 CA à M. Daniel Rubad

Le 17 Juillet je reçois une lettre à  
laquelle je n'ai même pas le temps de  
répondre, car on a changé mon compteur  
avant.

Le 28 Juillet après un harcèlement  
quotidien de l'agencement Québec, je  
réponds et ré-affirme que je ne veux  
pas de ce compteur que l'on nous impose  
de force.

Malgré cela que quelques jours plus  
tard, le 5 Aout, malgré ma  
pancarte de refus trois mille, mes  
téléphones, mes voisins qui se sont  
interposés et sont témoin, on pose de  
force ce nouveau compteur malgré mon  
chât, ceux lors de mon absence en plus

Vous allez de votre pouvoir, et vous  
allez devoir le retirer.

alors je vous confirme a nouveau  
Je ne veux PAS de ce  
Nouveau compteur 'A mon  
Domicile.

Mme Joie Anne Des Roches  
772 Benjamin Loiseau  
apt 3  
BOUCHERVILLE  
P.Q.  
J4B 3T2

De: José Anne DesRoches  
772 BENJAMIN LOISELLE #3  
BOUCHERVILLE. QUE J4B 3T2.

7 aout 2013

a/D

SUJET: Compteurs  
Hydro Québec

Bonjour à Vous

Je vous fais parvenir cc. de cette lettre au sujet des compteurs de l'Hydro-Québec, envoyée à Santé-Canada, Hydro Québec, Société de l'Énergie, Ministère des ressources naturelles et T.

Trop d'abus de pouvoir, de manipulation, de manque de respect flagrant de nos droits et libertés sont en cause dans ce processus d'imposition forcée de ces nouveaux compteurs intelligents d'Hydro Québec

Notre santé est de plus en plus menacée, et nos choix ne sont pas respectés

La manipulation est flagrante et il est grand temps d'agir et de clarifier ces situations ambiguës dont nous faisons les frais à tous points de vue

Nous devons agir et vous pouvez y faire quelque chose

Merci de prendre note de cette lettre et de donner suite

José A DesRoches

5 Aout 2013

a/s Santé-Canada

J'ai bien reçu un document officiel anonyme en rapport avec la lettre que je vous ai fait parvenir le 21 Juin 2013 concernant les comptes d'Hydro-Québec.

De bien belles données plus ou moins crées chiffrées par le commun des matels et qui ne répondent pas aux questions simples que je vous ai posées.

Comment pouvez-vous vous laisser manipuler à ce point par ces compagnies et sociétés d'états comme Hydro-Québec et ne pas tenir compte davantage de la santé et du mieux être des gens.

Parquoi Hydro-Québec ne répond-t-il pas avec clarté, franchise et transparence à nos questions?

Parquoi faites-vous de même? et ce sans avoir fait votre propre analyse indépendante et honnête sur le sujet.

Je vous répète donc mes questions:

Parquoi ces comptes intelligents sont-ils obligatoires?

Parquoi un tel barèlement à notre égard?

Parquoi le non respect de nos choix?

Parquoi devons-nous payer des frais exorbitants et discriminatoires afin de protéger notre santé?



Hydro-Québec affirme que ses données d'un compteur sont transmises seulement 6 fois par jour. Ce qui est faux car la gestion du réseau, la transmission de données d'un appareil à l'autre pour aux routeurs exigent selon les périodes de 10,000 à 150,000 pulsions par jour.

Par qui ne tenez-vous pas compte de la puissance réelle des ondes pulser perdues selon vos données dans l'ensemble des calculs du temps linéaire ?

Qui en est-il des mesures ponctuelles ?

À qui servent toutes les informations acquises à notre insu ?

Par qui à ce point vous contidez ?

Par qui Hydro-Québec vous ment-il effrontément en affirmant que les ondes sont unidirectionnelles ce qu'ils savent très bien être faux ?

Par qui affirme-t-il que les ondes ne traversent pas les murs par ensuite par inadvertance affirmer le contraire ?

Qui se cache derrière cette manipulation honteuse et impolie ?

Qui en sera-t-il de la puissance amplifiée lorsque le réseau sera fonctionnel à 100% ? Ce qui n'est pas calculé actuellement

À quand une véritable étude  
sérieuse, non financée ou biaisée  
par Hydro-Québec ou quelque multi-  
nationale dont les intérêts financiers  
sont en jeu ?

Il existe des centaines d'études  
sérieuses mondiales sans aucun des  
risques par la santé des radiations fré-  
quentes, pourquoi ne tenir compte d'aucune  
de ces études pourtant plus neutres,  
plus justes et non biaisées par des  
intérêts financiers ?

Qui en est-il des faux augmen-  
tation de 6 1/2 % que Hydro-Québec  
prévoit demander pour 2014 ?

Ceci est totalement ridicule et  
abusif.

À quel point servent ces profits ?  
à quelle belle prime de fonctionnement  
sont-ils destinés ?

Vous devez avoir Honte de soutenir  
et de protéger les multinationales  
manipulatrices et frauduleuses plutôt  
que les citoyens.

Vous devez avoir honte de ne pas  
nous acquiescer de votre tâche avec  
lucidité, clarté et honnêteté.

La culpabilité aussi devant être sans  
danger et regardez les résultats à ce  
jour !

Parquini acceptez-vous avec  
autant de parti pris les mensonges  
flagrants d'Hydro Québec ?

Parquini niez-vous toutes les  
autres recherches scientifiques mondiales  
confirmant les effets nocifs des  
radios fréquences sur la santé ?

Quels sont les avantages et les  
subrides que vous en retirez ?

Parquini tant de harcèlement  
à notre égard, se l'on refuse ces  
compteurs ?

Tandis que nous avons téléphoné  
du 22 Juillet au 28 Juillet afin que  
j'accepte ce compteur.

On n'accepte même par nous  
refus et on le transforme en "non  
au lieu au compteur" malgré le fait  
que j'ai confirmé par lettre enregistrée  
que je refusais catégoriquement ce  
nouveau compteur.

J'ai réconfirmé à Cap Gemini Québec  
après plusieurs téléphones que je refusais  
catégoriquement le 29 Juillet 2013.

Puis lors de nos absences du  
domicule le 5 Aout, ils sont venus  
le charger malgré toutes mes démar-  
ches et mes voisins ayant eux même  
réconfirmé mon refus, ma participation  
bien involontaire, et mes lettres et téléphones.

Qui est ce qui cela se ne est par  
du harcèlement et de mon respect de  
nos droits ?

Variéter là pour aider qui  
finalement ?

Les citoyens ou les jeunes  
compagnies qui s'enrichissent à nos  
dépens et cherchent à contrôler la  
planète par tous les moyens ?

Il est plus que temps que vous  
tenez compte des gens

Ouvrez vos yeux et  
agissez, il est plus que temps  
Vous avez les moyens d'agir  
alors faites le !

C.C. envoyées à

Santé Canada  
Bureau de la radioprotection

Mme Martine Goulet  
Ministère des ressources naturelles

Régie de l'énergie  
Montréal

Hydro-Québec  
M. Daniel Riabak Président  
Distribution

(Parcellaire # (7)  
Airt)

Député Provincial  
Sana Kassarima

Député  
Amir Kifade

Société Royale du Canada

Vérificateur général du Canada

Vérificateur général du Québec

21 Jun 2013  
Bachellet  
P.Q.

Benjan a Van

Je vous fais parvenir une copie de  
cette lettre envoyée à Hydro-Québec  
et une copie de celle que j'ai fait  
parvenir à Santé Canada au Bureau  
de la radioprotection.

Qui je suis préoccupée par  
la situation des compteurs d'Hydro-  
Québec.

Ma situation financière, ne me  
permet pas de payer des frais que je  
considère injustifiés et discriminatoires  
et pourtant je suis me battre pour  
protéger ma santé et mes droits.

Peut-être que vous êtes sensible  
à cette cause et que je peux compter  
sur vous pour prendre ma défense  
et celle de tous ceux et celles qui se  
font imposer cette situation sans  
savoir que faire.

Pourquoi n'y a-t-il pas une  
enquête plus approfondie sur Hydro  
et ses manipulations honteuses

Pourquoi par un moratoire, le  
temps passe, il s'agit de notre santé

Josée A DesRoches  
772 Benjamin Jarreau #3  
Bachellet  
J 4 B 3 T 2

20 June 2013  
Boucherville  
P.Q.

cc. Santé-Canada  
Bureau de la radioprotection

a/ D.

J'aimerais vous dire que je suis consternée de voir que l'on nous oblige à accepter ces nouveaux compteurs de l'Hydro-Québec de façon injuste, non respectueuse de nos choix, et produisant des ondes pulsées qui s'avèrent être néfastes pour notre santé.

Pourquoi nous est-il impossible de se retirer de ce projet et ce sans frais, ni préjudices, dans le respect de notre liberté et de nos droits?

Depuis quand un citoyen doit-il payer pour se protéger de ce qu'on lui impose?

Pourquoi les normes de Santé-Canada sont-elles si laxistes?

Pourquoi ne tiennent-elles pas compte de la puissance réelle des ondes pulsées?

Des mesures ponctuelles?

Des émissions immédiates?

À quand une moratoire? c'est urgent

à quand une véritable  
étude sérieuse, non financée  
ou financée par Hydro-Québec ou  
quelques multinationales dont les  
intérêts financiers sont en jeu.

Qui recache derrière cette  
manipulation honteuse et impudique ?

Quels intérêts sont en jeu ?  
Sûrement par votre meuf et

à qui serviront réellement ces  
nouveaux compteurs et toutes les  
informations personnelles et privées  
recueillies.

On nous ment,

On nous manipule et on  
demande des réponses, maintenant  
N'est-ce pas là pour nous  
protéger ?

Josée Des Roches

Josée Anne Des Roches  
772 BENJAMIN LOISEAU  
# 3  
BOUCHERVILLE  
QUÉBEC  
J4B 3T2.



19 Juin 2013

cc. Hydro-Québec  
M. Daniel Richard  
Hydro-Québec distribution  
75, Boulevard René Lévesque E.  
Montréal.  
H2Z 1A4.

Benjamin,

Vous avez déjà reçu de ma part une lettre confirmant que je refusais vos nouveaux compteurs intelligents à mon domicile au 772 Benjamin Franklin #3, Boucherville.

Après plusieurs recherches et démarches au cours desquelles j'ai rencontré vos représentants au centre multifonctionnel en mai 2013 à Boucherville, je suis de plus en plus déçu.

Les réparations faites et pourtant fausses à plusieurs points de vue, ne m'ont pas rassuré. Au contraire.

Les messages flagrants sur l'omnidirectionnel, le calcul du code 6, le cumulatif des ondes pulsées, la tarification différenciée, les mesures ponctuelles, 4T, 4T.

À qui servent et serviront ces nouveaux compteurs ?

Qui se remplit les poches à nos dépens et au détriment de notre santé ?

Quelle multinationale en profite ?

La discrimination est flagrante  
et totalement injustifiée en rapport aux  
frais chargés de ce que nous appelons  
" l'option de retrait "

Depuis quand un citoyen doit-il  
payer pour se protéger de ce qu'on lui  
impose ?

Cessez de nous mentir et de nous  
imposer des technologies nouvelles de  
force, au dépend de notre santé et par  
économies (supplément) à nos dépend

Prenez donc une fois par toute donner  
la véritable information, et respectez  
nous dans nos choix plutôt que de  
nous manipuler de façon honteuse.

Jose A. DeRube

772 BENJAMIN LOISEAU  
# 3  
BOUCHERVILLE  
P.Q. J4B 3T2  
Client #

lettres du 19 - 20, 21 Juin 2013

mailed le 21/6/13 à lettre enregistrée  
M Daniel Reboreau Président  
Hydro-Québec distribution  
75 Blvd René Lévesque G.  
Montréal H3Z 1A4

mailed le 21/6/13 à Sante Paroche  
Bureau de la Radioprotection  
0900 C2  
Ottawa, Ontario K1A 0K9

mailed le 25/6/13 à Mme Martine Guellin  
Ministre des ressources naturelles  
5610 Ch de Chamilly  
St-Hubert J3Y 7E5

à Députée Provinciale  
Sana Bassaemia # 118-119  
2071 Rte Marie-Victorin  
Varennes J3X 1R3

à Député  
Amir Khader  
1012 av du Mt-Royal Est  
Montréal # 112 m 103  
H3J 1X6